RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CAP EXCELLENCE

DÉLIBÉRATION N°2011.04.02/148

Budget Assainissement des eaux usées

Affectation des résultats

Exercice 2010

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres en exercice du Conseil communautaire : 20

2ème séance de l'année 2011

Mardi 26 avril 2011

L'An Deux Mil Onze, le mardi 26 avril, à 10 heures 00, le Conseil Communautaire de Cap Excellence, s'est assemblé au siège social, à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jacques BANGOU, Président de Cap Excellence, en vue de délibérer selon l'ordre du jour de la convocation faite le 18 avril 2011.

PRÉSENTS : 14		
M. Jacques	BANGOU	Président du Conseil
M. Eric	JALTON	1er Vice Président
Mme Suzelle	SEVILLE	2ème Vice Présidente
M. Rosan	RAUZDUEL	3ème Vice Président
Mme Maguy	CELIGNY	5ème Vice Présidente
M. Georges	BREDENT	Délégué Communautaire
M. Gérard	DESTOUCHES	Délégué Communautaire
Mme Juliana	FENGAROL	Déléguée Communautaire
Mme Josiane	GATIBELZA	Déléguée Communautaire
Mme Eliane	GUIOUGOU	Déléguée Communautaire
Mme Alexandrine	MOUEZA	Déléguée Communautaire
M. Franck	PETIT	Délégué Communautaire
Mme Betty	SALBOT	Déléguée Communautaire
Mme Eliane	VESPASIEN	Déléguée Communautaire

MANDANTS : 3	*MANDATAIRES : 3*
M. José GUIOLET	M. Jacques BANGOU
M. Robert BARBIN	M. Rosan RAUZDUEL
M. Serge NIRELEP	M. Gérard DESTOUCHES

EXCUSÉS : 3
M. Dominique BIRAS
M. Lambert NOMEL
M. Patrick SELLIN

ABSENTS : 0

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Le secrétariat est assuré par *Madame Betty SALBOT.*

COURRIER ARRIVÉ LE
13 MAI 2011
S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.);

VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;

VU l'instruction comptable des communes M14,

CONSIDÉRANT le rapport du Président ;

Après échanges de vues ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :

ARTICLE 1 - D'affecter l'excédent de fonctionnement capitalisé 2010 comme suit :

En section d'investissement :

Au compte 1068….. **402 038,99 €**

ARTICLE 2 - Le Président, le Trésorier Principal d'Abymes/Gosier, les services administratifs, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-À-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre ainsi qu'à Monsieur le Trésorier Principal d'Abymes/Gosier.
Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre.
Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de Cap Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 12 MAI 2011

Le Président

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CAP EXCELLENCE

Jacques BANGOU

- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-À-Pitre, le 13 MAI 2011
- Délibération transmise au Député-Maire de la ville des Abymes, le 17 MAI 2011
- Délibération transmise au Maire de la ville de Pointe-À-Pitre, le 17 MAI 2011
- Délibération transmise au Trésorier Principal d'Abymes / Gosier, le 17 MAI 2011

COURRIER ARRIVÉ LE
13 MAI 2011
S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE